

Démarchage : attention aux pratiques abusives

La Ville rappelle qu'elle ne mandate aucune entreprise chez les particuliers pour réaliser du démarchage.

Soyez prudents, ne laissez entrer personne à votre domicile, ne signez aucun document sans l'avoir lu attentivement et en cas de doute, contactez la mairie ou la Police Municipale.



Nous avons été avertis que des démarcheurs se présentaient actuellement aux domiciles des Eragniens proposant de réaliser un diagnostic. La première des consignes est de **ne jamais laisser entrer de personnes dans votre domicile** au simple énoncé de leur profession ou du motif de leur visite.

Il est impératif d'exiger la présentation de la carte professionnelle et de vérifier son authenticité.

Soyez prudents, ne signez aucun document sans l'avoir lu attentivement et en cas de doute, contactez la mairie ou la Police Municipale.

En cas d'arnaque par démarchage téléphonique ou à domicile, il faut porter plainte et effectuer un signalement auprès de la DDPP (direction départementale de la protection des populations) ddpp@val-doise.gouv.fr ou en appelant le [01.34.25.45.00](tel:01.34.25.45.00).